COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absentes excusées	Madame Flavienne MAZARDO-LUBAC, Françoise HURSON (pouvoir donné à Thérèse JOUSSEAUME), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Cédric HERNANDEZ)
Absents excusés	Daniel LE JOLU (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Patrick BELLEBON (pouvoir donné à Nadège PICOLO), Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Laurence LEVEE), Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Olivier LE CORVAISIER)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2018-06 **FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, 1er Adjoint chargé des Finances, de l'Administration Générale et du Personnel

En juin 1992, un Fonds d'Aide aux Jeunes a été mis en place. Celui-ci a pour vocation de soutenir, d'encourager et de promouvoir l'initiative des jeunes langueusiens de 15 à 25 ans dans les domaines humanitaires, artistiques, culturels, scientifiques, sportifs, sociaux ou d'animation. Cette aide financière permet ainsi d'accompagner ces jeunes dans leurs projets de vie quels qu'ils soient. Elle est appelée « prime au projet ».

Par délibération n° 2007-29 du 6 mars 2007, ce fonds a été étendu aux étudiants qui sont amenés à effectuer un stage d'une durée supérieure à un mois, dans le cadre de leurs études. Cette nouvelle aide est appelée « prime à la mobilité ». Le tableau ci-dessous défini le barème d'application de cette dernière.

Lieu de séjour	***Durée***		
	de 1 à 2 mois	***de 2 à 4 mois***	***> à 4 mois***
France *	75 €	175 €	275 €
Pays de l'Union Européenne	100 €	200 €	300 €

Autres pays de l'Europe et Amérique du Nord	150 €	250 €	350 €
Autres pays	200 €	300 €	400 €

∗ *Pour ce qui concerne les stages en France, il est précisé que seuls ceux nécessitant un hébergement seront aidés et que l'aide ne sera octroyée qu'une fois pour le même type de stage.*

Après 11 ans de mise en place de cette « prime à la mobilité », il s'avère que beaucoup de demandes ont une durée inférieure à 1 mois et que l'on ne peut donc y répondre de façon positive malgré tout l'intérêt du dossier.

C'est pourquoi, afin de pouvoir aider les étudiants dans leurs projets, qui répondent pour la plupart à la recherche de lien social, d'ouverture sur le monde, d'échange et de partage, **je vous propose :**

- ⇨ d'accorder cette aide dès 15 jours minimum et de remplacer l'intitulé de la première colonne de la manière suivante : « de 15 jours à 2 mois » ;

- ⇨ d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018-07 **SUBVENTIONS 2018**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, 1er Adjoint en charge des Finances, du Personnel et de l'Administration Générale

Des demandes de subvention ont été émises par différentes associations, tant Langueusiennes que hors Langueux et ceci dans les domaines du sport, de la culture, des affaires scolaires, de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que du social. A celles-ci, il convient de rajouter les demandes classées sous l'appellation « diverses ».

Préalablement à l'examen des différentes demandes, je tiens à souligner et rappeler le rôle primordial des associations dans la vie de la commune. Par leurs actions, par l'engagement citoyen des femmes et des hommes qui les composent, les associations concourent fortement à la vie de notre cité. Elles sont des actrices de notre vie au jour le jour.

Comme l'année passée, notre soutien au secteur associatif s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint.

Néanmoins, au regard du rôle primordial du secteur associatif dans la vie de la commune, il me parait nécessaire de reconduire la position que vous aviez arrêtée l'an passé, à savoir de ne pas réduire les subventions accordées.

De ce fait, les choix qui vous sont présentés répondent à plusieurs critères et postulats :

- reconduction du montant de la subvention de fonctionnement accordée en 2017 aux associations qui en ont formulé la demande si les conditions existantes l'année passée sont identiques ou ont peu évolué ;

- attention particulière apportée aux associations qui emploient des salariés, notamment ceux sous contrat dit « associatif ». En effet, le maintien de l'emploi est essentiel ;

- différenciation effectuée entre les demandes de subvention d'acquisition de matériel par l'association et les demandes de subvention de fonctionnement courant ;

De plus, je souhaite mettre en avant que l'aide financière apportée au secteur associatif s'inscrit dans une politique globale. Elle complète le partenariat développé tout au long de l'année et qui se traduit notamment par la mise à disposition d'équipements (locaux, terrains), de matériels ainsi que par le soutien humain du personnel communal, tant du service technique communal que du service communication ou d'autres services, lors de différentes manifestations.

L'ensemble des demandes s'élève à **269 661 euros**. Ces dernières ont fait l'objet d'un examen en Conseil d'Administration du CCAS le 1er février 2018 pour les demandes à caractère social et en commission mixte municipale réunie le lundi 12 février dernier pour les subventions sportives, culturelles, enfance jeunesse et diverses.

Aussi, au regard des éléments en votre possession dans le document joint, **je vous propose** :

⇨ de vous prononcer favorablement sur les propositions de subventions qui y sont formulées.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018-08

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU TERTRE ROGER

Rapporteur : Monsieur Claude DESANNEAUX, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité

Pour répondre à une demande des premiers riverains du lotissement du Tertre Roger et anticiper les finitions du cheminement piétons le long du lotissement, il a paru opportun de réaliser la pose d'un fourreau d'éclairage public de l'impasse du Tertre Roger jusqu'au ruisseau. Il n'y a pas eu de mise en commun de réseaux souples lors de l'étude et de l'élaboration des réseaux du lotissement, car ils étaient trop éloignés et discontinus.

Les travaux consistent :

- au terrassement d'une tranchée de 230 ml, y compris fourreaux et câblage,
- au remblaiement et grillage avertisseur,
- et à la fourniture et pose de 8 massifs,

pour un montant total de 7 900 €.

Je vous précise que les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois,

selon que le Syndicat Départemental d'Energie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maitrise d'œuvre au taux de 5 %.

Le montant total à charge de la commune pour l'ensemble de l'opération sera de : **4 740 €.**

En conséquence, **je vous propose :**

→ d'approuver le projet d'éclairage public de la rue du Tertre Roger présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 7 900 € (coût total des travaux majorés de 5 % de frais de maitrise d'œuvre) ;

→ et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018-09 **PROGRAMME COMMUNAL D'AIDE AUX PLANTATIONS 2018**

Rapporteur : Madame Françoise HURSON, Adjointe au Développement Economique et au Développement Durable

Chaque année, depuis 2001, la Ville de Langueux organise un programme de plantations de haies paysagères. La Ville prend en charge à 100 % la fourniture des plants.

En 2017, 40 candidats ont planté 1 255 mètres linéaires de haies paysagères, pour une charge communale représentant environ 2 463 €.

Tous les ans, le programme de plantation remporte un franc succès et particulièrement dans les nouveaux lotissements, ce qui, d'ailleurs, depuis le démarrage de cette opération, aura permis la plantation de plus de 29 kilomètres de haies.

C'est pourquoi, **je vous propose** :

→ d'autoriser la reconduction du programme de plantation de haies paysagères pour l'année 2018 ;

→ de valider le contrat de participation ci-annexé entre la Ville et les candidats ;

→ d'accepter la participation financière de la Ville à hauteur de 100 % de la fourniture des plants pour le programme à intervenir ;

→ d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.